JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #302

Job Title / Designation de l'emploi	Salary Group	Affiliation	Job Title No.
	Groupe	Affiliation syndicale	Code numérique
MAÎTRE-PLOMBIER (IMMEUBLES)	9	STARF	_

Organizational Component / Service

DIVISION IMMOBILIÈRE

Function / Fonction

Chargé de planifier, de répartir et de réviser les travaux de plomberie sur les installations de gicleurs, de chauffage, de commandes (contrôles) et les autres travaux associés pour tout ce qui est relatif à l'entretien et à l'opération des immeubles ainsi que d'effectuer les tâches de plombier.

Description of Duties / Description des tâches

- 1. Planifie, répartit et révise le travail des plombiers afin de répondre aux besoins d'entretien, de réparation, d'inspection, d'installation et de modification.
- 2. S'assure que les travaux effectués par les entrepreneurs répondent aux devis.
- 3. Choisit les matériaux nécessaires pour exécuter le travail à accomplir.
- 4. Effectue les estimés de travail à accomplir afin d'établir les coûts des travaux et les soumet pour autorisation.
- 5. Établit les cédules de travail et collabore avec les autres corps de métiers afin d'assurer la gestion des horaires de travail ainsi que l'exécution et la coordination des travaux.
- 6. Maintient au niveau voulu l'inventaire des fournitures, de l'outillage et de pièces de rechange; prépare les commandes.
- 7. S'assure de la mise à jour des plans des installations ainsi que des schémas unilignes de montage, de principe ou de contrôle; conçoit, au besoin, des schémas ou des croquis.
- 8. S'assure de l'intégration des nouveaux employés et les familiarise dans l'exécution de leurs tâches.
- 9. S'assure du maintien en bon état et propre du matériel, des outils et des équipements ainsi que des aires de travail.
- 10. S'assure des modifications des systèmes et des équipements existants afin de répondre à des besoins spécifiques.
- 11. Effectue les tâches de plombier.
- 12. Tient à jour ses connaissances et suggère des techniques nouvelles ou améliorées.
- 13. S'assure que les travaux sont effectués conformément aux normes, aux lois et aux règlements provinciaux.
- 14. Agit, au besoin, à titre d'aide lors d'exécution de travaux par les différents corps de métier.
- 15. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.
- 16. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.
- 17. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.

Relationships / Relations de travail

- A. Relève du superviseur approprié.
- B. Planifie, répartit et révise le travail des plombiers.
- C. Entretient des relations internes et externes

Date issued / Date de publication	Supersedes / Annule et remplace	
30 mars 2009		
TEMP O 1171 BIL (10/75)	(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes

Diplôme d'études professionnelles (DEP) en plomberie et Certificat de compétence-compagnon en tuyauterie (Il faut compléter 4 périodes de 2000 heures pour avoir droit de passer l'examen afin d'obtenir le certificat = 4 ans).

Prior Experience / Expérience

Cinq (5) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante. Coordination d'une équipe de travail.

Where and how acquired / Source de l'expérience

Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation